

Samedi 25 Mars 2023

10h30: Marche 7,5 km



Epreuves ouvertes aux personnes nées en 2007 et avant

Renseignements sur Internet
www.galopades-tranchaises.fr

Inscription uniquement par courrier:

BULLETIN D'INSCRIPTION accompagné de votre chèque libellé à Les Galopades Tranchaises à retourner pour le 18 Mars à: LES GALOPADES TRANCHAISES, 2 chemin des Prises, 85360 LA TRANCHE SUR MER

CHOISISSEZ VOTRE MARCHÉ

marche de jour 7€
marche nocturne 8€

Nom et Prénom :

Adresse:

N° Tel: EMail (facultatif) :

REGLEMENTS

Toute inscription à l'une des marches à allure libre et non chronométrée, implique l'acceptation de l'un des règlements suivant.

Pour les deux épreuves le nombre de participants est limité aux 200 premiers inscrits est ouverte à tous participants nés en (cadet) et avant, Départ et arrivée Pôle Culturel des Florales

Marche de jour: Samedi 25/03 à 10h30
le parcours de 7,5 km parcours entre forêt, plage et forêt.
Ravitaillement uniquement à l'arrivée

Marche Nocturne: Samedi 25 /03 à 20h25
le parcours de 7,5 km parcours entre forêt, plage et forêt.
Ravitaillement uniquement à l'arrivée avec soupe
Attention: Lampe obligatoire, sifflet fortement conseillé

Pour chacune des épreuves les marcheurs voulant participer avec des batons devront les posséder (embouts en caoutchouc hautement recommandés)

Droits d'engagement : Marche de jour 7 Euros avant le 18 mars 2023 (24h), 10€ le jour J en fonction des places disponibles.

Marche Nocturne 8€ avant le 18 mars 2023 (24h), 11€ le jour J en fonction des places disponibles.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les transferts d'inscription sont formellement interdits. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les marcheurs doivent strictement observer les règles du code de la route et les instructions données par les organisateurs

Sécurité: Les participants n'ont pas la priorité sur la voie publique. En dehors des agglomérations ils doivent se tenir sur la partie droite de la chaussée empruntée en application de l'article R219 du code de la route.

Les organisateurs ont toujours le souci d'assurer en priorité la sécurité et le respect de l'environnement. L'épreuve se déroule sur une zone protégée «Natura 2000» chaque marcheur devra respecter cet environnement en ne jetant aucun déchet sur les circuits. Des poubelles seront à disposition à l'arrivée.

Identification des participants : chaque participant devra porter sur la poitrine le dossard fourni par l'organisateur

Assurance: Les Galopades Tranchaises déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises par les marcheurs. Il incombe aux participants de s'assurer qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident les couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

Droit à l'image: par sa participation à la marche chaque concurrent autorise expressément les GALOPADES TRANCHAISES et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Annulation d'épreuve: en cas de force majeure, de circonstance pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement

Récompense et Ravitaillement:

Marche de jour: 1 sac à dos à la prise du dossard, 1 ravitaillement à l'arrivée.

Marche Nocturne: 1 sac à dos à la prise du dossard, 1 ravitaillement et une soupe à l'arrivée

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses

Signature: